

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-143
Occupation du domaine public
Rue Champfleury

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise AXIMA REFRIGERATION;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise AXIMA REFRIGERATION est autorisée à positionner un camion grue à l'arrière du magasin Aldi, rue Champfleury, afin de déposer du matériel frigorifique, le mardi 7 juillet 2026.

ARTICLE 2 : Durant cette période, la circulation et le stationnement seront interdits à la fin de la rue Champfleury (plan en annexe).

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise AXIMA REFRIGERATION qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise AXIMA REFRIGERATION devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : L'entreprise AXIMA REFRIGERATION, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.